

Mettez-vous en place un plan climat air énergie territorial au plus tard 6 mois après le début de votre mandat ?

Il y a un an, au début de notre travail de rassemblement autour des valeurs de gauche pour les municipales de 2020, nous avons pris dès la première réunion, l'engagement que chacune de nos décisions pour Douarnenez devrait être compatible avec une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation à ses impacts divers, nous avons nommé cet engagement, notre fil vert.

La mise en place d'un PCAET s'inscrit directement dans cette démarche, et nous porterons cet objectif au sein de la communauté de communes dès le début de notre mandature. Nous nous engageons à consulter la population et les acteurs locaux dans la durée afin d'établir un diagnostic territorial, première étape de la mise en place d'un PCAET.

Nous savons qu' en date du 16 octobre 2019, une délibération a été prise par la communauté de communes du pays de Douarnenez pour initier cette démarche (voir annexe en fin de document), nous nous inscrirons donc dans la continuité de cette délibération.

Associez-vous les citoyens du territoire à l'élaboration, à la mise en place et à l'évaluation, des actions mises en place en faveur du climat ? Si oui, de quelle manière ?

Le deuxième engagement pris il y a un an après le fil vert, est de s'assurer que chacune des décisions municipales devrait être le résultat d'un travail de concertation avec les citoyen.n.e.s. Nous travaillerons pour faire revivre la démocratie dans notre ville et impliquer les habitant.e.s à l'élaboration de la politique municipale. C'est notre fil rouge.

Nous mettrons donc en place une commission extra-municipale composée de citoyen.ne.s, d'élu.e.s, de chefs d'entreprises, d'associations, cette commission veillera aux bonnes orientations de la politique écologique de la ville.

Quelles actions concrètes en faveur du climat comptez-vous mettre en place dans votre commune et défendre à la communauté de communes dans les 6 ans à venir ?

-Nous favoriserons l'installation de maraîchers afin d'augmenter l'offre en bio de la cantine centrale dans un premier temps, pour initier l'autonomie alimentaire de l'Ouest Cornouaille.

-Nous augmenterons l'offre de repas végétariens à la cuisine centrale, pour sensibiliser à l'impact de la production de viande sur le climat.

-Nous travaillerons avec les agriculteurs pour restaurer la qualité des eaux du Ris et retrouver une eau potable de qualité.

-Nous reboiserons la ville avec des espèces locales et comestibles.

-Nous aiderons les agriculteurs à recréer des talus et limiter l'érosion des sols.

-Nous instaurerons la gratuité des transports en communs pour limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements en ville.

-Nous mettrons en place un plan vélo, pour favoriser les mobilités douces.

- Nous optimiserons l'éclairage nocturne.
- Nous isolerons les bâtiments municipaux.
- Nous mettrons en place un système de valorisation des biodéchets.

Réponse rédigée par le groupe Urgence Climatique et Justice Sociale de la liste Douarnenez, Terre Citoyenne.

Délibération N° DE 67-2019

Objet : PCAET « plan, climat, air, énergie territorial » - appel à candidature CIT'ERGIE

Rapporteur : Marc RAHER

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, les problématiques environnementales ont occupé une place importante dans les débats et y sont inscrites.

Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel, qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables.

Il permet de lier les enjeux du climat, de l'air et de l'énergie, aux enjeux économiques, d'aménagement du territoire, des transports, de la préservation des ressources et de la qualité de vie. L'élaboration d'un PCAET est obligatoire pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants.

L'ADEME a lancé à destination des EPCI de moins de 50 000 habitants et des Pays de Bretagne un appel à candidature dénommé CIT'ERGIE – CLIMAT PRATIC, noms de deux outils pouvant être utilisés pour la mise en place d'un PCAET.

Les territoires retenus seront accompagnés pendant une année par un bureau d'étude missionné et pris en charge par l'ADEME. L'accompagnement du projet se déroulera de manière collective mais également individuel (choix entre la démarche CIT'ERGIE ou l'outil CLIMAT PRATIC).

Cet appel à projets se veut être une opportunité pour lancer une démarche d'élaboration d'un PCAET à l'échelle du Pays de Douarnenez.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 10 septembre 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 septembre 2019,

Il est proposé :

- de répondre à l'appel à candidature CIT'ERGIE – CLIMAT PRATIC de l'ADEME